

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 5 mai 2015, au local de la Villa sous les Pins à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Suzie Villeneuve
 Jessie Beaulieu
 Michel Moreau
 Claude Lachance
 Carole Desharnais
Absent : Mathieu Bibeau

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 5 MAI 2015.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2015.
3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de mars 2015.
4. Demande de subvention au pacte rural.
5. Octroi du contrat pour la rampe d'accès.
6. Résolutions pour la comptable.
7. Extras au contrat du bâtiment du 2 rue Mgr Chouinard.
8. Dépôt du devis de soumission pour les travaux de la rue de la Halte sur SEAO.
9. Répartition de la facture de nettoyage des cours d'eau.
10. Changement de lieu pour la tenue des séances.
11. Premier projet de règlement no 2015-305 modifiant le règlement de zonage no 2011-281.

12. Divers :

- 1) Comité Famille.
- 2) Service incendie.
- 3) Les Affaires.
- 4) Semaine de la municipalité.
- 5) Jardin collectif.
- 6) Lettre d'appui pour le Carrefour des ressources.
- 7) Entreprendre ICI Lotbinière.
- 8) Éclairage des rues.
- 9) Vaccination Sylvain Rousseau.
- 10) Lettre Jacques Faucher.
- 11) Dépenses pour la TECQ.

13. Période de questions.

14. Fermeture de la séance.

15-05-7917

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

15-05-7918

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2015.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 avril 2015 et de la séance extraordinaire du 20 avril 2015 tels que modifiés.

Adoptée

15-05-7919

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE MARS 2015.

Les journaux des déboursés numéro 518 au montant de 2 188.18\$, le numéro 519 au montant de 44 490.17\$, le numéro 520 au montant de 977.96\$, le numéro 521 au montant de 18 785.69\$, le numéro 522 au montant de 16.00\$ et le journal des salaires au montant de 8 305.72\$ pour le mois de MARS 2015 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Jessie Beaulieu, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 16 304.98\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 31 mars 2015 soit et est déposé.

Adoptée

15-05-7920

DEMANDE DE SUBVENTION AU PACTE RURAL.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a la possibilité d'utiliser une somme de 5 803.63\$ à laquelle la municipalité doit contribuer pour une part au moins égale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire des travaux pour améliorer l'éclairage du terrain de balles et des travaux pour creuser un puits servant à approvisionner la halte vélo;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE Madame Jolyane Houle, directrice générale, soit autorisée à présenter une demande au pacte rural pour un montant total de 1 900,00\$ pour l'amélioration de l'éclairage du terrain de balles et de 6 518,00\$ pour l'installation d'un puits. Ces montants excluant les taxes. ET QUE les sommes de la part de la municipalité soient payées à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

15-05-7921

RÉSOLUTION POUR LA COMPTABLE.

CONSIDÉRANT QUE diverses écritures sont nécessaires afin de diriger des sommes résultant du rapport financier 2014 ou encore de la planification budgétaire 2015;

IL EST PROPOSÉ par Madame Suzie Villeneuve, APPUYÉE par Madame Jessie Beaulieu, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser les écritures et manipulations comptables suivantes;

DE transférer un montant budgétaire de 210.00\$ du numéro de grand livre 02-32000-522 au numéro de grand livre 02-70120-529 pour l'entretien de la pelouse du nouveau centre multifonctionnel;

DE transférer un montant budgétaire de 525.00\$ du numéro de grand livre 02-32000-522 au numéro de grand livre 02-13000-529 pour l'entretien de la pelouse du bâtiment du 2 rue Mgr Chouinard;

D'affecter le surplus non affecté d'un montant de 15 000,00\$ en surplus affecté pour le rôle d'évaluation. Selon les normes comptables, la facture d'équilibrage de rôle est répartie sur les trois années correspondantes au rôle. Donc, annuellement, un montant sera transféré au résultat de l'année, afin de couvrir la dépense annuelle;

DE cumuler le montant non utilisé du montant budgété à la greffe annuellement dans un surplus accumulé affecté spécifique à la greffe à partir de l'année 2014 et est d'un montant de 1500.00\$ pour 2014;

QU'un montant à déterminer à une séance future soit utilisé dans le surplus accumulé pour pallier au nouveau fonctionnement de fin de semaine sur rotation du service incendie pour l'exercice 2015;

QUE le montant utilisé pour la précédente requête soit retranché du montant de 21 540.00\$ de surplus de 2014 du service incendie et soit transféré au compte de surplus accumulé affecté servant à l'achat d'équipement et d'immobilisations pour le service incendie;

QUE la résolution 13-08-7588, concernant le surplus incendie affecté, soit modifié afin que les sommes soient affectées, **à compter de 2012**, dans le compte servant à l'achat d'équipement et d'immobilisations pour le service incendie. Que celle-ci concerne uniquement les surplus résultant des dépenses du poste incendie non réalisées et ne tient pas compte des revenus résultant du service d'entraide;

QU'un surplus accumulé affecté soit créé pour le fonctionnement des égouts, afin de cumuler annuellement, l'excédent entre les revenus de taxe de fonctionnement d'égouts et le coût réel des dépenses annuelles. Ainsi un montant de 17 671,00\$ y sera affecté pour l'année 2014.

Adoptée

15-05-7922

EXTRAS AU CONTRAT DU BÂTIMENT DU 2 RUE MONSEIGNEUR CHOUINARD.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé un contrat de rénovations pour le bâtiment du 2 rue Monseigneur Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE des travaux imprévus seront à ajouter au contrat tels que l'achat d'un climatiseur récent permettant deux systèmes indépendants pour le bureau municipal et pour Postes Canada, l'installation d'un recouvrement de plancher dans la partie du bureau municipal et l'installation d'un système d'alarme;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Jessie Beaulieu, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser les dépenses supplémentaires pour la rénovation du bâtiment du 2 rue Mgr Chouinard soit, 7 795.00\$ pour le thermopompe/climatiseur de la compagnie Ictec, 2 589.75\$ pour l'achat et la pose du recouvrement de planchers de Couvre-planchers Mario Boulet et 850.00\$ de Système de sécurité Concept et QUE les sommes soient prises à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

15-05-7923

DÉPÔT DU DEVIS DE SOUMISSION POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DE LA HALTE SUR SEAO.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à Monsieur Stéphane Bergeron, ingénieur à la MRC, de procéder à la réalisation des plans et devis servant à demander des soumissions pour les travaux d'infrastructures de la rue de la Halte;

CONSIDÉRANT QUE certains détails sont à corriger sur la version qu'il nous a fait parvenir suite à la consultation du promoteur et que dès que ces derniers seront corrigés, les documents peuvent être publiés sur SEAO,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale à publier les documents nécessaires aux soumissions sur le site SEAO pour les travaux d'infrastructures de la rue de la Halte.

Adoptée

15-05-7924

RÉPARTITION DE LA FACTURE DE NETTOYAGE DE COURS D'EAU.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lotbinière a procédé à des travaux de nettoyage du ruisseau Bergeron et de la Branche 1 en 2014;

CONSIDÉRANT QUE la facture était assumée à 100% par les propriétaires concernés et que les travaux ont été effectués sur un cours d'eau qui sert pour écouler les eaux de voirie;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de Dosquet assume 100% des coûts rattachés au nettoyage pour une totalité de 15 519.41\$, excluant la facture de 4 201.08\$ pour les frais de transport de Jean-Paul Labonté et que le tout sera payé à même le surplus accumulé.

Adoptée

15-05-7925

CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES.

CONSIDÉRANT QUE le local de l'église est présentement en rénovations;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE modifier le lieu pour la tenue des séances du conseil pour la Villa sous les Pins durant la durée des travaux de rénovations de l'église et par la suite se tiendront à la salle multifonctionnelle.

Adoptée

15-05-7926

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 2015-305
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2011-281.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement n° 2011-281 a été adopté le 6 novembre 2011 et est entré en vigueur le 17 juillet 2012;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Dosquet désire permettre un nouvel usage (bureau et comptoir de poste et centre de tri postal) dans des zones existantes;

ATTENDU QUE ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE le conseil municipal accorde dispense de lecture dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Claude Lachance, appuyé par Madame Suzie Villeneuve et résolu unanimement que le présent projet de règlement soit adopté et que l'assemblée publique de consultation ait lieu le 2 juin 2015 à la Villa sous les Pins à 19h30.

Adoptée

15-05-7927

VACCINATION SYLVAIN ROUSSEAU.

CONSIDÉRANT QU'il y a des risques pour la santé rattachés aux tâches pour la voirie et le traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'autoriser Sylvain Rousseau, employé, à se faire vacciner et que la municipalité en assume les coûts qui devraient de 65,00\$ par dose pour 3 doses.

15-05-7928

TRAVAUX DE TROISIÈME COUCHE DE TRAITEMENT DE SURFACE DANS LE RANG 1.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à des travaux d'application de la troisième couche de surface dans le rang 1;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jessie Beaulieu, APPUYÉE par Monsieur Claude Lachance, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE payer les dits travaux, évalués à 51 700,00\$, à même la subvention de la TECQ si possible ou encore en premier lieu à même les redevances de carrières et sablières et ensuite dans le budget d'immobilisations et d'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale, à présenter la demande de subvention.

Adoptée

DIVERS :

1) Comité Famille : Le comité sera en charge des fêtes entourant l'ouverture officielle du nouveau centre.

La commission scolaire a accepté de nous prêter les locaux de l'école pour le terrain de jeux moyennant un dédommagement pour le surplus d'électricité.

2) Service incendie : La possibilité de faire des gardes sur rotation pour libérer le directeur du service incendie est envisagée. Les officiers seront rencontrés.

3) Les Affaires : L'offre est transmise à la bibliothèque.

4) Semaine de la municipalité : La municipalité n'est pas intéressée à publier.

5) Jardin collectif : Des affiches seront faites au coût de 5,00\$ à 6,00\$ chacune. La formation Jeunes pousses est disponible au coût de 155,00\$ et nous pourrions envoyer jusqu'à 3 personnes.

6) Lettre d'appui pour le Carrefour des ressources.

7) Entreprendre ICI Lotbinière : Le point sera toujours à l'ordre du jour.

8) Éclairage des rues : Groupe Castonguay propose de remplacer l'éclairage au sodium par un éclairage au DEL lorsqu'ils viennent pour une réparation.

9) Vaccination Sylvain Rousseau : rés. 15-05-7927

10) Lettre Jacques Faucher : LA municipalité en prendra connaissance et reviendra par la suite. Il s'agit du contrat de déneigement qui s'est terminé.

11) Dépenses pour la TECQ : rés. 15-05-7928

PÉRIODE DE QUESTIONS :

15-05-7929

FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Madame Suzie Villeneuve, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h10.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

Directrice générale

Maire

Directrice générale